

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/14  Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  <i>Délibération n° DC2012/14</i>	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 79

Votants : 88

(Dont pouvoirs : 9 )

**POUR : 88**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

L'an deux mille douze, le vingt trois février, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 13/02/2012

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Geneviève COSSON ; Véronique DELEHAIE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Ghislaine GATE ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Annick MAS-PONSARDIN ; Pascale MELIN ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Jean-Pol ARNOULT ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Roger DERUE ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; René FRANCAERT ; Christophe GIOT ; Joël GOBERT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Dominique HARBOUR ; Bertrand HAULIN ; Philippe HENRY ; Hervé LAHOTTE ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Jean-Pierre LELARGE ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Pascal MARBAQUE ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jean-Yves PIC ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; André POULAIN ; Damien RENARD ; Thierry RENAUX ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT ; Bruno VALET ; Damien ZANDER

**Représentés :** Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. ANCELME ; Madame Chantal GIOT donne pouvoir de vote à M. JC ETIENNE ; Madame Mireille TOUZELET donne pouvoir de vote à M. G. DEGLAIRE ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. LAHOTTE ; Monsieur Eric LETINOIS donne pouvoir de vote à M. SIGNORET ; Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER-CLEMENT ; Monsieur Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. MATHIAS ; Monsieur Gilbert RENARD donne pouvoir de vote à M. D. GUERIN ; Monsieur Alain RICKAL donne pouvoir de vote à Mme RAULIN.

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE CONCERTEE « PORTE D'ARGONNE »  
AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC EIFFAGE LOT 1 : VRD**

Vu la délibération n°08/047 du Conseil de Communauté en date du 11 septembre 2008 décidant de lancer la procédure d'appel d'offres relative à l'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'aménagement global de la zone d'activités de Vouziers ;

Vu la délibération n°09/076 du Conseil de Communauté en date du 8 octobre 2009 validant l'avant projet définitif d'aménagement de la zone d'activités de Vouziers, approuvant la modification du plan de financement prévisionnel et autorisant le lancement de la procédure de consultation des entreprises ;

Vu la délibération n° 2010/067 du conseil de Communauté en date du 7 octobre 2010 approuvant la signature du marché de travaux lot 1 – VRD avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 2 406 815,27 € HT,

Vu la délibération n°10/060 du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2010 approuvant la modification du plan de financement prévisionnel d'aménagement de la ZAC de Vouziers modifiée par la délibération n°2011/06 du Conseil de Communauté en date du 5 janvier 2011,

Vu la délibération n°2011/88 du conseil de communauté en date du 11 juillet 2011 adoptant la modification du plan d'aménagement de la ZAC communautaire ;

Considérant que le marché de travaux ne prévoyait aucun raccordement AEP des parcelles

Considérant le parcellaire aujourd'hui quasi définitif, et puisqu'il revient à l'aménageur de prendre en charge le coût global de viabilisation des terrains,

Considérant la nécessité d'ajouter ces prestations au DQE du marché attribué à l'entreprise EIFFAGE.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> février 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté APPROUVE l'avenant au marché de travaux avec la société GNAT dans les conditions suivantes :

	Valeur initiale du marché	Valeur révisée	
Tranche ferme	2 016 513,00 €	2 208 648,58 €	109,53%
Option double sens	49 397,64 €	55 814,88 €	112,99%
Raccordement AEP	- €	60 480,00 €	
Tranche conditionnelle 1 - Giratoire	193 170,30 €	193 129,18 €	99,98%
Tranche conditionnelle 2 - Rue Communale	147 734,33 €	149 648,45 €	101,30%
	- €	- €	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 406 815,27 €</b>	<b>2 667 721,09 €</b>	<b>110,84%</b>

Le Conseil de Communauté PREND ACTE qu'une proposition de modification du délai d'exécution du marché, avec réception du chantier au 31 Juillet 2012 est ajournée à une prochaine CAO en l'attente d'éléments précis expliquant les retards de chantier.

Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

